



Mairie d'Ecoen
Place de l'Hôtel de Ville
95440 – ECOUEN
01 39 33 09 00

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018

Etaient présents : Catherine DELPRAT, Jean-Noël BELLIER, Evelyne JUMELLE, Marcel BOYER, Mariana BAK, Nicolas BARBELANE, Frédérique THON, Annick THOMAS, Françoise TRANCHART, Dominique MENIR (arrivée : 20h36), Dalila CHENNAF, Christophe PADOIN, Eric MALLE, Nathalie TREY-ROUCAUD, Olivier GIRAUD, Philippe SELOSSE, Stéphanie ZAFRANI, Franck ROUSSIN, Bernard VIGNES, Brigitte DE MIL, Jean-François PIN

Procurations : Bernard ANGELS à Philippe SELOSSE, Philippe SEFERIAN à Nicolas BARBELANE, Yoann GUILLERM à Christian MARON, Christine PENELOUX à Nathalie TREY-ROUCAUD, Christophe PADOIN à Evelyne JUMELLE

Absent non excusé : Catherine MARCHAL

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Olivier GIRAUD, Conseiller

Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

Décision n° 42/17 du 23 novembre 2017

Un contrat de cession de droit pour un spectacle a été passé avec la SARL « Isabelle DECROIX Production », dont le siège social est situé à PARIS (75001), 5 rue de Turbigo, qui dispose du droit de représentation de spectacles pour lequel elle s'engage à donner une représentation le 12 janvier 2018 au centre culturel Simone Signoret, 14 avenue du Maréchal Foch, pour un montant de 2 200€ H.T soit 2 321.00 € T.T.C.

Décision n° 01/18 du 5 janvier 2018

Une convention de formation au profit d'un élu a été passée avec l'Union des Maires du Val d'Oise, dont le siège social est situé à PONTOISE (95300), 38 rue de la Coutellerie, pour une formation intitulée « Comment optimiser son budget communal en période de restriction » le 6 février 2018, pour un montant de 175.00 € T.T.C la journée de formation précitée.

Décision n° 02/18 du 5 janvier 2018

Un contrat de location d'un appartement a été passé au profit d'un agent, pour un logement de type F2, situé au 1 rue Claude Monet à Ecouen, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer principal est fixé à 404.25 € par mois, 23.72 € par mois pour le parking venant en sus 95.00 € de charges mensuelles.

Décision n° 03/18 du 5 janvier 2018

Un contrat de location d'un appartement a été passé au profit d'un agent, pour un logement de type F3, situé au 1 rue Claude Monet à Ecouen, à compter du 1^{er} décembre 2017. Le montant du loyer principal est fixé à 568.69 € par mois, 23.72 € par mois pour le parking, venant en sus 110.00 € de charges mensuelles.

Décision n° 04/18 du 5 janvier 2018

Un contrat d'engagement pour une représentation de spectacle a été passé avec la Compagnie Zébuline, dont le siège social est situé à PARIS (75010), 31 bis rue Louis Blanc, qui dispose du droit de représentation du spectacle intitulé « L'arbre de Nouky » pour lequel elle s'engage à donner une représentation le 13 janvier 2018, au Multi-Accueil « Les petits lutins », 14 avenue du Maréchal Foch, en s'assurant du concours des artistes nécessaires à sa représentation pour un montant de 630.00 € toutes charges comprises et non assujetties à la T.V.A.

Décision n° 05/18 du 5 janvier 2018

Un marché de fourniture, d'installation, d'entretien, de maintenance et d'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaire et non publicitaires a été passé avec la société Vediaud Publicité, dont le siège social est situé à Sarcelles (95200), 91 rue Pierre Brossolette. Les coûts d'acquisition des mobiliers, d'installation, d'entretien, de maintenance et d'exploitation commerciale sont à la charge du titulaire. Le titulaire se rémunère en percevant les recettes publicitaires résultant de l'exploitation, à titre exclusif, du mobilier urbain.

La Ville renonce à percevoir la redevance d'occupation domaniale.

Au titre de la liberté d'exploitation commerciale des mobiliers, le titulaire versera une redevance forfaitaire annuelle à la ville d'Ecouen d'un montant de 7 500.00 €.

Décision n° 06/18 du 16 janvier 2018

Une convention d'accompagnement VAE Auxiliaire en Puériculture au profit d'un agent a été passée avec le réseau Greta Oise centrale, dont le siège social est situé à NOGENT SUR OISE (953180), 47 boulevard Pierre de Coubertin, pour un accompagnement VAE Auxiliaire en Puériculture, de janvier à juin 2018 pour un montant de 1 440.00 € T.T.C les 6 mois de formation précités.

Décision n° 07/18 du 16 janvier 2018

Une convention d'accompagnement VAE Educateur Jeunes Enfants au profit d'un agent a été passée avec le réseau Greta Oise centrale, dont le siège social est situé à NOGENT SUR OISE (953180), 47 boulevard Pierre de Coubertin, pour un accompagnement VAE Educateur Jeunes Enfants, de janvier à juin 2018 pour un montant de 2 016.00 € T.T.C les 6 mois de formation précités.

Décision n° 08/18 du 16 janvier 2018

Une convention de formation au profit de 13 agents répartis en 2 groupes a été passée avec la Société NV FORMATION, dont le siège social est situé à MONTREUIL (93000), 95 avenue du Président Wilson, pour une formation HACCP les 19, 20 février et les 21, 22 février, pour un montant forfaitaire de 3 600.00 € T.T.C les 4 jours de formation.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 décembre 2017

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 7 décembre 2017.

Remarques :

M. VIGNES page 2 en haut, il s'agissait d'un soutien qui a été voté à l'unanimité, concernant une employée municipale hospitalisée, et ce message devait être remis à son compagnon. Nous regrettons que ce message de soutien ne lui soit pas parvenu.

Mme DELPRAT répond que personnellement cette dame est une amie et qu'elle a été la voir mais qu'elle ne s'était pas occupé de savoir si un message de soutien avait été fait. Mais nous n'avions pas dit qu'il en serait fait un. Chacun a apporté son soutien de son côté.

M. VIGNES précise que M. le Maire avait dit qu'au-delà de la démarche de chacun, le vœu d'écrire à l'agent, présenté au conseil municipal le 7 décembre, a été voté à l'unanimité. C'est regrettable que l'intéressée n'ait pu avoir connaissance de ce message de soutien.

Mme DELPRAT répond que nous ferons un courrier.

M. VIGNES page 5 concernant la motion publique sur la santé publique, M. le Maire répond que la motion sera envoyée. A ce jour, nous n'avons toujours pas les copies de cette motion, ainsi que les lettres d'accompagnements adressées à Mme la Ministre Agnès BUZIN et autres destinataires. Une lettre datée du 2 février du Président de l'association « Les Gauches Citoyens pour Ecouen et ses environs », signature de M. Michel LACOUR, vous a interpellé M. le Maire à ce sujet.

Mme DELPRAT répond que la lettre a été signée aujourd'hui et qu'elle leur sera remise.

M. VIGNES : au-delà de la lettre, est-ce que en tant qu'Elus, nous pourrions avoir une copie des courriers. C'est une demande qui est formulée depuis le mois de septembre.

Mme DELPRAT répond qu'ils auront une copie, elle leur sera donnée à la fin du Conseil municipal.

M. VIGNES remercie Mme DELPRAT.

M. VIGNES page 15, à la fin, juste avant l'unanimité de la délibération, suite à une intervention concernant la fermeture de la Résidence Molière des personnes âgées, M. le Maire avait précisé que l'AREPA fermait 22 lits du fait de difficultés rencontrées dans l'équilibre des comptes, qu'une étude était lancée avec la croix rouge et mise à disposition de terrain. Ce serait donc pour rajouter l'intervention de M. le Maire dans ce procès-verbal.

Mme DELPRAT répond que cela sera rajouté.

M. VIGNES au milieu de la page 17 au sujet de la maison de M. MARANGE, M. le Maire évoque l'achat de cette maison, il indiquait que cet immeuble permettra l'extension de la mairie et qu'il en découlerait des locaux pour les groupes municipaux. M. VIGNES souhaite que cette précision soit rajoutée au procès-verbal.

Mme DELPRAT répond que les locaux pour les groupes municipaux ne seront pas dans la maison de M. MARANGE. Dans la maison, il y aura des bureaux au rez-de-chaussée et des appartements de gardien dans les étages, ainsi d'autres locaux vont se libérer derrière la Mairie et un local commun sera attribué aux différents groupes.

M. PIN souhaite réitérer ses remerciements à Mme VAUDELET, la Directrice Générales des Services, pour la fidélité de la retranscription de ses propos, qui ont été un peu longs quelque fois et apporter un petit commentaire très bref sur la fin du procès-verbal lorsqu'il a été question du débat autour de la ligne 17. Pour que chacun puisse prolonger sa réflexion sur le sujet de ce débat sur la ligne 17 du métro, M. PIN se permettra de mettre dans les casiers respectives des membres du Conseil municipal, deux documents qui permettent de prendre en compte un certain nombres de réflexions complémentaires, l'un issu du mouvement national de lutte pour l'environnement sur l'ensemble des questions sur les transports d'Île de France et un autre émanant du collectif pour le triangle de Gonesse, qui évoque les questions autour précisément de la section nord de cette ligne 17. M. PIN pense que l'enjeu le mérite par rapport à cette question importante de l'aménagement du territoire de notre région.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 7 décembre 2017.

1. Mise en place du RIFSEEP

Mme DELPRAT rapporte que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, (RIFSEEP).

Le dispositif est ainsi fondé sur la nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle, donnant lieu au versement de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), et sur la manière de servir et l'engagement professionnel donnant lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif, aussi, les collectivités sont tenues de mettre en place un nouveau régime indemnitaire (Rifseep) pour valoriser l'engagement professionnel.

Mme DELPRAT cite les critères de jugement pour la part variable.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parts.

Le projet de délibération a reçu l'approbation du comité technique du 21 décembre 2017.

M. PIN indique que l'objectif de la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire est de sécuriser l'ancienne prime de fin d'année. Tout le monde ne peut que féliciter cet objectif-là.

Mme DELPRAT rajoute que certaines villes ont décidé de faire passer cette prime dans la part variable avec tout ce que cela pourrait apporter comme conséquences pour la suite.

M. PIN souligne que cela n'est pas anodin, que la municipalité d'Ecouen prenne cette orientation là et M. PIN souhaite montrer qu'il la soutient. M. PIN a eu l'occasion de regarder le projet de délibération et il soutient également le fait que cette prime sera également accordée au personnel non titulaire, ce qui n'est pas toujours le cas non plus et qu'une disposition est prise également pour que dans le cas où le calcul de cette prime serait inférieur au montant actuel de la prime de fin d'année pour un agent, celui-ci à titre personnel conserve le même montant. Tout cela est extrêmement positif.

M. PIN a une petite difficulté par rapport à la partie variable de la prime, non pas par rapport à l'existence de cette partie variable, encore qu'elle ressemble bien à une forme de salaire au mérite. En tant que syndicaliste M. PIN est réticent à cette formule-là et sait que M. le Maire n'est pas non plus très favorable à ce genre d'orientation-là. Ce n'est pas le principe même qui gêne tant que ça, que son application.

De son expérience, M. PIN sait que les critères que vient de citer Mme DELPRAT, et leur appréciation objective par les encadrants n'est pas toujours aisée. M. PIN souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'une bonne formation à l'entretien d'évaluation professionnelle pour les différents encadrants, et que cette formation-là soit commune aux encadrants de manière à ce qu'il n'y ait pas d'inégalité entre les services parce que s'il se produit ces difficultés-là, cela peut générer des conflits internes dans l'administration qui sont évidemment préjudiciables. Il y a une grande attention à avoir sur cette démarche. Cela ne pose pas de problème actuel, vu la sérénité qui règne à l'intérieur des services mais on ne sait jamais ce qui peut se passer à l'avenir, c'est la raison pour laquelle M. PIN pense qu'il faudrait bien encadrer les 2 parts, part variable et part fixe. M. PIN regrette un peu que cet encadrement soit dans l'annexe de la délibération et qu'elle ne soit pas dans le corps de la

délibération elle-même, ce qui donnerait un caractère un peu plus figé pour l'avenir en fonction des évolutions des pratiques managériales qu'il pourrait y avoir dans la municipalité dans les prochaines années.

Mme DELPRAT répond que la collectivité est consciente de tout cela, il va y avoir une formation pour tous les encadrants et toute l'année nous allons travailler avec nos délégués syndicaux. Nous allons essayer de faire les choses d'une façon correcte et équitable.

Mme DELPRAT suspend la séance et laisse la parole à Mme VAUDELET, Directrice générale des Services.

Mme VAUDELET précise que la commune prend la réforme du RIFSEEP comme l'Etat l'a instauré, c'est-à-dire avec une part fixe et une part variable, et indique que la volonté de la municipalité a été effectivement dans un premier temps de protéger les agents. Dans un second temps, la part variable, ne pourra être que du « plus » en fonction d'une enveloppe budgétaire restante. On pourra effectivement, gratifier certain agent, toujours est-il qu'il faut savoir comment, et nous allons devoir travailler les critères ensemble, avec bien sûr les syndicats.

Nous sommes obligés de passer la délibération car nous sommes en retard et du jour au lendemain la préfecture peut nous dire « On arrête tout car vous n'avez pas le bon régime indemnitaire pour payer vos agents ».

En ce moment, nous sommes dans une phase de sécurisation, les agents pourront toujours être payés, mais tout au long de l'année nous avons de grandes étapes de travail avec les syndicats pour que les agents sachent sur quels critères ils vont être notés sur cette part variable, pour aider les cadres intermédiaires également sur comment noter, qu'est-ce que l'on fait ensemble ? À quoi cela correspond ? Et comment on s'améliore ?

La démarche actuelle n'est pas de pénaliser l'agent, mais il est vrai que pour l'avenir cette délibération pourra être modifiée pour la renforcer. Nous sommes sur une première étape, on instaure les bases et après avec les syndicats on travaillera de nouveau. L'annexe ne change rien puisque nous la mettons, la délibération qui a été faite, a été travaillée avec le CIG et les syndicats. Réglementairement, nous sommes obligés de faire une annexe, nous devons également suivre les demandes de l'Etat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette délibération.

2. Débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget Commune

Mme DELPRAT rapporte que le Conseil municipal, comme chaque année, doit tenir son débat d'orientations budgétaires et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Un certain nombre de documents élaborés par les services ont été distribués aux membres du Conseil municipal et Mme DELPRAT souhaite remercier les différents services car ce document est très précis et pédagogique.

Toute une page est consacrée à l'économie mondiale puis sur l'économie en France et enfin, plus précisément nous arrivons à notre commune. Il y a plusieurs points, premièrement le gel de la dotation globale de fonctionnement, avec une baisse de 600 000€ depuis 2013 jusqu'en 2017. Cette

année, cette dotation est gelée, nous n'avons pas encore le chiffre mais normalement la commune devrait recevoir la même dotation que l'année dernière.

Ensuite il y a un pacte entre l'Etat et les collectivités locales, cela ne concerne que les grandes agglomérations. C'est un pacte que passe la collectivité avec l'Etat de façon à réduire son fonctionnement et à augmenter son autofinancement.

Enfin, il y a l'augmentation de la péréquation verticale : le fait que les petites villes soient aidées par les grandes au niveau financier.

Mme DELPRAT énumère le prochain gros point qui est la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation à partir de l'année prochaine jusqu'en 2020. 80 % des ménages seront exonérés de cette taxe et en 2020 elle disparaîtra complètement. Normalement, l'Etat prendra en charge les dégrèvements mais sur la base de l'imposition 2017.

Arrive ensuite, le fond d'aide à l'investissement public, c'est l'Etat qui s'engage en faveur de l'investissement public des collectivités locales.

La TVA sera automatisée, jusqu'à présent c'était plus compliqué et demandait plusieurs écritures. Désormais, cela sera fait directement avec l'aide du trésor public.

Quant à la revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés, Mme DELPRAT rappelle que la commune d'Ecouen fait partie des collectivités en charge de l'instruction des passeports et des CNI, la commune perçoit un montant forfaitaire de 5 030.00 € par an qui va passer à 8 580.00 €. Les 12 000 € sont versés uniquement aux communes qui enregistrent plus de 1 875 CNI par an.

M. VIGNES déclare que l'article 2 parlait de reprise de la croissance mondiale qui se confirmait. M. VIGNES demande à qui profite cette reprise ? Il n'est pas indiqué dans ce rapport que les 8 hommes les plus riches du monde possèdent autant que la moitié de la population mondiale. C'est une étude de l'organisation gouvernementale britannique Oxfam.

Dans le tableau page 5, il est dit que la croissance française profite de cette reprise économique, pourquoi il n'est pas précisé qu'elle profite également aux actionnaires ? Les profits de 2016 des valeurs du CAC 40 entreprises, se sont levés à 75 milliards, et déjà pour 2017 rien qu'au premier semestre, ils sont en augmentation de 52 milliards.

Nous pouvons mettre cette croissance en parallèle avec le taux de pauvreté en France. Si on parle de la situation, il faut parler de tout, même des choses qui fâchent. Elle a progressé de 13.3 à 14.2% si on fixe le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. Selon ce seuil de 60 %, le nombre de pauvres est passé de 7.9 à 8.9 millions soit 1 million de pauvres en plus.

Il est également question du CICE, qui a, bien sûr, soutenu les dépenses des entreprises mais il n'est pas précisé que la contrepartie était la réduction du chômage par une véritable embauche. Aujourd'hui, si l'on prend pour exemple l'entreprise Carrefour, qui a bénéficié de l'aide du CICE, nous assistons à des licenciements à tour de bras. Non seulement la Société Carrefour n'embauche pas mais l'argent public qui lui a été versé fait qu'elle continue de licencier.

Quand le gouvernement et les médias parlent de réduction du chômage, ils ne parlent que de la catégorie A. Selon la source de la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), ils étaient 3 millions et demi disponibles, n'ayant pas travaillé dans le courant du dernier mois mais ils étaient 5 millions et demi en y ajoutant ceux qui avaient travaillé quelques heures dans le mois et là nous retrouvons les catégories B et C. Ce sont ces 2 dernières catégories qui ont augmentées le plus, plus 100 000 chômeurs en 1 an. Si l'on ajoute les stages parkings, les occupationnels, les contrats aidés etc ... et les Dom Tom, nous arrivons à 6.6 millions de gens qui sont privés d'emploi. Enfin, il y a les 4.8 millions d'invisibles qui n'entrent pas ou plus dans les statistiques officielles. Au total, cela représente 11 millions de chômeurs en France. Ce chiffre aurait mérité d'être abordé.

M. VIGNES concernant l'article 3, Mme DELPRAT a dit que les mesures ne concernaient que les grandes agglomérations et que donc Ecouen n'est pas concerné mais Ecouen appartient à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 345 000 habitants donc l'agglomération est directement concernée par cette double mesure.

Il est bien expliqué que la baisse de la dotation globale de fonctionnement est effective depuis ces dernières années et que s'il y a gel pour 2018, il est quand même demandé aux collectivités locales un effort d'économie conséquent. M. VIGNES rappelle que M. le Maire a, à plusieurs reprises, relevé ces difficultés.

Par exemple le 7 décembre dernier, M. le Maire avait dit « la baisse des dotations de l'Etat remet en question nos pratiques » alors si vous aviez bien lu le projet de motion que nous avons travaillé en commun portant sur les finances locales, vous auriez constaté que la demande ne portait pas sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2018, vous auriez vu qu'il était écrit que nous dénonçons un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation et une attaque en règle contre les libertés des communes conformément à l'article 72 de la constitution : « elles s'administrent librement et bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement ».

Nous affirmons, c'était écrit à l'unanimité, notre opposition résolue à toutes ces dispositions qui pourraient à terme mettre nos collectivités sous tutelle étatique, mot que M. le Maire a repris l'autre jour en commission finances. Nous demandions à M. MACRON dans cette motion, de recevoir une délégation des Maires avant la conférence des territoires. Donc l'argument du 7 décembre pour dire « on abandonne la motion » ne tient pas. Ce pacte entre l'Etat et les collectivités locales illustre cette mainmise de l'Etat en nous imposant de limiter nos dépenses de fonctionnement et d'appliquer une règle d'or : renforcer en matière d'endettement.

M. SELOSSE souhaite revenir sur le fait d'avoir refusé la motion qui ne convenait pas au groupe majoritaire. Il pense avoir été relativement clair lors des entretiens multiples. Il y avait des formulations que M. VIGNES en tant que Président de groupe ne voulait pas changer. C'est compliqué de ne vouloir rien changer et de construire en même temps. Lorsqu'il faut faire des motions construites qui sont là pour amener quelque chose pour notre commune, nous sommes les premiers à agir. M. SELOSSE pense que M. VIGNES ne doit pas s'attendre à ce que tout le monde l'écoute pendant des heures sans rien dire, il est hors de question que M. SELOSSE puisse accepter ce que M. VIGNES vient de dire sur le fait que nous n'ayons pas travaillé ensemble, bien au contraire. Il lui semble qu'au quotidien, il le montre.

Mme DELPRAT poursuit avec le budget principal de la commune en énumérant le tableau des charges réelles de fonctionnement. Pour l'année 2017, les charges s'élèvent à 7 012 372.79 € soit - 2.73 % par rapport à 2016 avec les charges de personnel qui représente 4 286 205.15 €, c'est-à-dire 61.12 % contre 59.16 % en 2016 et 58.13 % en 2015. Il y a ensuite les charges à caractère général qui sont de 1 800 429.26 €, cette baisse est due à une politique de maîtrise des charges de fonctionnement, les demandes budgétaires faisant l'objet d'arbitrage permettant un ajustement des crédits pour maintenir une épargne nette et positive. L'objectif est de maintenir ces dépenses en effectuant plus de contrôle de gestion.

Mme DELPRAT continue avec les produits réels de fonctionnement. Pour 2017, 8 623 226.88 € soit + 0.54 % par rapport à 2016 avec des produits exceptionnels d'un montant de 127 418.19 € qui sont dus en partie à un remboursement de facturation d'eau surestimée par Véolia pour le chemin de Moisselles (66 000 € de 2015 à 2017). Ensuite, 754 668.19 € de produits service du domaine et ventes, cette recette est due aux recettes scolaires et périscolaires. Nous avons un suivi un peu plus actif sur les impayés et plus régulier, de fait il y a moins de reliquats. Dotations et participations 1 206 402.33 €, il y a une baisse de 10,12 %. Cette baisse résulte de la baisse du montant de la DGF qui s'inscrit dans le contexte d'effort de rééquilibrage des comptes publics. Les 386 566.14 € des autres recettes de gestion correspondent aux loyers et charges locatives perçus.

Mme DELPRAT poursuit avec la formation de l'autofinancement qui représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, 8 336 317.32 € moins les dépenses de gestion 6 890 037.92 € ce qui fait une épargne de gestion de 1 446 279.40 €. La capacité d'autofinancement brute a enregistré entre 2016 et 2017 une progression de 22.97 %. Cette augmentation s'explique par une baisse des dépenses plus appuyée que l'évolution des recettes. De plus, l'année 2017 a enregistré un résultat exceptionnel plus important qui a mécaniquement gonflé

l'épargne brute. La capacité d'autofinancement arrive encore à couvrir le remboursement en capital des dettes financières.

M. VIGNES constate que chaque année les charges réelles de fonctionnement diminuent alors que les produits réels augmentent, ce qui explique un autofinancement important pour 2017 c'est donc 925 374.03 €. En conclusion, la ville est gérée comme une entreprise, sommes-nous une entreprise ?

Mme DELPRAT répond que l'autofinancement est très important pour une ville, elle ne peut pas fonctionner sans et laisse la parole à M. BELLIER.

M. BELLIER pense que l'on ne va pas, comme chaque année essayer d'expliquer pourquoi il est important qu'il y ait un excédent de fonctionnement de façon à pouvoir investir puisque la totalité de l'épargne nette que nous avons sert à nos projets d'investissement. Cela a été expliqué à maintes reprises. Ceci étant, une ville comme Ecouen est aussi une entreprise dans la mesure où nous avons un peu plus de 100 salariés, que nous avons une population qui a besoin d'un ensemble de services. L'objectif est à la fois de répondre aux besoins de la population et en parallèle de ça, d'essayer de maîtriser les dépenses de façon à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de la pression fiscale, ce qui est le cas depuis 14 ans maintenant sur la ville. Nous devons aussi travailler avec les entreprises car c'est un moyen et un élément de création d'emplois à la fois pour la ville et les entreprises de notre territoire.

Mme DELPRAT poursuit avec les dépenses réelles d'investissement qui représentent 1 671 014.27 € pour 2017 soit – 42.33 % par rapport à 2016. Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 1 165 051.38 €, les dépenses d'équipement sont de 1 162 820.57 €, elles baissent de 52.52 %, les frais d'étude correspondent aux frais du Plan Local d'Urbanisme, la Maîtrise d'Œuvre du vestiaire et de la faisabilité du restaurant dans le parc Charles De Gaulle.

La dette (remboursement en capital des emprunts) s'élève à 505 962.89 €. Les immobilisations corporelles représentent les acquisitions d'investissement telles que les terrains, les matériels roulants (achat d'un tracteur), l'achat de mobilier et de matériel pour les services. La commune n'ayant pas acquis de terrain en 2017, cette section affiche une baisse de 85.83 %.

Mme DELPRAT continue avec les recettes réelles d'investissement qui représentent en 2017, 794 467.49 € soit – 72.51 %. Il y a eu une augmentation de la TVA car elle n'a pas été versée en 2016, les 2 années ont été versées en même temps. Les subventions reçues augmentent, en 2017, de 233.79 % en raison du versement des subventions pour le terrain synthétique. De plus, le Sigidurs a subventionné l'installation des BAVE sur la Commune à hauteur de 140 000 €. Les autres recettes affichent pour 2017 une forte augmentation due aux cautions versées lors de la prise en location de locaux ou logements (caution Sigidurs pour la Ferme BOMBRE). La commune n'a pas levé d'emprunt en 2017.

Mme DELPRAT poursuit avec la dette en détaillant les graphiques présents sur les documents présentés lors du Conseil municipal. Pour 2017, le remboursement du capital de la dette est de 505 962.89 € soit 12.87 % par rapport à 2016, les intérêts sont de 137 425.36 € ce qui fait une annuité par habitants de 87.20, l'encours dette par habitant est de 658.55, le ratio de la dette s'élève à 3.69 ce qui fait -26.35 %.

Mme DELPRAT continue avec les orientations budgétaires pour 2018. Concernant la section de fonctionnement, les services ont été réorganisés avec l'arrivée de Madame VAUDELET, la nouvelle Directrice Générale des Services. Ce nouvel organigramme a été validé lors du comité technique du 1^{er} février 2018 et répond aux attentes de chacun et consolide certains services. Des mutualisations de service ont été développées, de nouvelles missions ont été déployées au sein d'un même service ou avec d'autres lorsque cela était possible et le matériel a été modernisé. Pour autant, la hausse des cotisations patronales fait que les charges de personnel ne baissent pas.

Dans le secteur lié à l'enfance, une étude sur le quotient familial a été mise en place, cette étude va prochainement aboutir, elle sera présentée lors du prochain Conseil municipal et mise pour la prochaine rentrée scolaire. La fête de l'enfance qui a lieu tous les ans en juin va continuer d'être organisée. Le portail famille est un outil qui a vraiment aidé pour optimiser les réservations des repas et des activités des enfants. Il permet également aux parents de s'acquitter des factures par un paiement en ligne sécurisé.

Au niveau de la culture, il y avait le salon du livre et cette année, il y aura le festival des mots en remplacement de ce précédent salon. Cette manifestation marquera un temps fort au niveau culturel animé par les associations de la ville.

Cette année aura lieu le gala des sports qui a lieu une fois tous les 2 ans. Cet évènement vise à encourager la pratique des sports en valorisant le travail des bénévoles.

La communication va être améliorée au niveau des fonctionnalités du site internet, ce qui permettra à certains partenaires de remonter les informations concernant leurs actions.

La commune va continuer d'aider la jeunesse avec le dispositif financier d'aide aux permis et BAFA ainsi qu'avec des activités artistiques comme le court métrage Berlin noire qui a été réalisé avec le club des jeunes.

Dans la continuité du développement touristique, une vidéo de présentation de la ville sera livrée fin 2018.

Mme DE MIL demande si la brocante aura lieu cette année.

Mme DELPRAT répond que la brocante aura lieu le jeudi de l'ascension, le 10 mai.

M. BELLIER précise que la brocante aura lieu dans la rue du Maréchal Leclerc, entre la rue Aristide Briand et la gendarmerie, et de la gendarmerie jusqu'à la maison Val'Arbre. Cela sécurisera l'ensemble de la manifestation ce qui n'était pas une réalité l'année dernière. Nous attendons un retour des forains pour savoir le nombre de manèges qui seront installés. Les organisateurs ne devraient pas tarder à donner les brochures d'informations. Le nombre d'exposant sera probablement légèrement inférieur à celui des années précédentes mais il y aura une priorisation des Ecoennais : le 1^{er} jour des inscriptions sera pour les habitants de la commune et en fonction des places qui resteront d'autres personnes pourront venir s'inscrire. La restauration se fera avec les organisateurs eux-mêmes et non avec des commerces qui viennent de l'extérieur de façon à pouvoir maintenir un niveau de recettes à peu près similaire aux années précédentes.

Mme DELPRAT précise que toutes les recettes de la brocante reviennent aux associations qui l'organisent et poursuit avec l'investissement.

L'année 2018 verra l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec une enquête publique. Le permis de construire pour la mise en œuvre du restaurant doté de cinq chambres dans les locaux de l'ancien tribunal a été accordé.

Un nouveau vestiaire sera réalisé au stade de football et la rénovation énergétique de l'ancien bâtiment sera mise en œuvre.

Pour ce qui relève du Centre Technique Municipal, les travaux d'aménagement du terrain commenceront cette année, il y aura une amélioration de l'éclairage notamment avec les ampoules LED ainsi qu'une amélioration de la sécurisation des écoles avec le plan vigipirate.

Les travaux pour l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilités réduites seront poursuivis, la rénovation de l'orgue au niveau de l'église a été lancée, le marché sera attribué courant février.

Pour la voirie communale, plusieurs rues seront reprises avec un enrobé de qualité et la nouvelle voie menant à la future Zone d'Activité Economique (ZAE) rue Roger RENAUDIN, a été achevée en 2017. La mise en œuvre de cette zone, menée par la CARPF, sera effective une fois le dossier de Déclaration d'Utilité Publique achevé.

Mme DELPRAT poursuit avec les investissements pluriannuels et laisse les membres du bureau le consulter.

M. VIGNES souhaite revenir sur la section de fonctionnement. Concernant les ressources humaines page 14, il est question d'un nouvel organigramme et il aimerait en avoir une copie.

Mme DELPRAT répond qu'une copie de l'organigramme sera distribuée.

M. VIGNES précise avoir tous les organigrammes depuis le début du mandat et qu'il y en a un certain nombre.

Mme DELPRAT répond que les villes évoluent.

M. VIGNES répond que malgré la validation du comité technique, en tant qu' élu il se rend compte qu'un certain nombre de postes n'ont pas été remplacés. Des agents sont débordés et cela porte atteinte au bon fonctionnement des services. M. VIGNES ne dit pas que le personnel fait mal son travail, c'est dans les conditions dans lesquelles ce budget est préparé sur la base de restrictions. Donc forcément au niveau du personnel, il y a des tensions. Certains services n'ont pas le même effectif qu'auparavant, et on n'en ressent une difficulté dans la qualité. Des envois n'ont pas été adressés, envois qui avaient été votés au mois de septembre, ce n'est pas normal qu'administrativement le nécessaire n'ait pas été fait. Concernant la cérémonie des vœux, M. VIGNES ne voyant pas la date avait téléphoné et on lui avait répondu qu'effectivement il s'agissait d'une erreur. M. VIGNES a mis ça sur le compte de « on ne peut pas tout faire non plus », certains l'ont reçu en retard. Donc personnellement M. VIGNES n'a pu s'y rendre étant prévenu relativement tard. Ce qui fait mauvais effet par rapport au personnel, cela ne donne pas une bonne image alors que tous les élus ne peuvent pas être forcément présents ayant été prévenus tardivement.

Mme DELPRAT répond que ce service a été renforcé, effectivement il y a eu un couac mais cela n'a rien avoir avec le fait que ce service soit débordé.

M. VIGNES concernant l'enfance, il est dit qu'une prochaine présentation du quotient familial sera faite en Bureau municipal puis en séance du Conseil municipal mais Mme DELPRAT avait dit le 27 juin 2017, que la nouvelle présentation du quotient familiale serait faite en direction des personnes intéressées, Mme DELPRAT évoquait même une commission enseignement élargie. Cependant, là nous ne parlons que des Bureaux et Conseils et plus de la commission élargie au cours de laquelle pourrait être présenté ce fameux quotient familial.

Mme DELPRAT répond qu'un Conseil municipal est un peu une commission élargie.

M. VIGNES ne souhaite pas jouer sur les mots, une commission élargie permet un débat sans demander la parole.

Mme DELPRAT répond que si M. VIGNES veut une commission élargie, on fera une commission élargie.

M. VIGNES répond que ce n'est pas s'il veut, c'est ce qui avait été proposé le 27 juin. Tout le monde n'est pas obligé d'aller à la commission.

Pour les investissements, aucun élément n'apparaît concernant les questions de santé, tout à l'heure M. VIGNES a évoqué l'AREPA qui ferme 22 hébergements pour personnes âgées, sur Ecouen les médecins ne sont pas toujours en nombre suffisant. M. VIGNES aimerait savoir si il y a une avancée sur des projets de remplacement par rapport à cette résidence Molière évoquée lors du dernier Conseil municipal de décembre.

Mme BAK répond que l'AREPA ne faisait pas partie de la mairie, cela n'était pas une résidence communale, le bailleur était Antin Résidence. Dernièrement l'AREPA était gérée par une fusion d'associations qui a considéré que cette résidence n'était pas assez rentable. Plusieurs rencontres ont été organisées entre M. le Maire, Mme BAK et Mme VAUDELET et la nouvelle association qui gère tout ça. Il n'y a plus de résidents depuis le 31 décembre. Il y a des projets avec la Croix Rouge mais des choses extrêmement floues et pour le moment, nous ne savons pas vraiment. Une réunion devrait avoir lieu le lendemain et permettra peut-être d'en savoir plus.

Mme BAK trouve M. VIGNES injuste de parler de l'AREPA et de sa fermeture car pour le coup ils se sont battus avec M. le Maire pour essayer au maximum de garder ses résidents sur Ecouen, c'était une résidence plutôt sympathique à taille humaine et à chaque fois M. VIGNES relance le sujet alors que l'on n'est pas responsable de la situation. Nous ne sommes même pas partie prenante, on essaie de peser de toutes nos forces pour essayer que ce soit conservé et qu'il y ait quelque chose qui corresponde à un vrai besoin qui s'installe mais nous n'en sommes pas responsables.

Mme BAK revient sur le sujet des ressources humaines et du diagnostic très pointu que M. VIGNES fait, elle aimerait savoir sur quel fait concret, à part des impressions ou un sentiment, il se base pour dire que le personnel est stressé et qu'il fait des erreurs parce qu'il est en sous-effectif.

M. VIGNES répond que ce n'est pas question d'être juste ou non. Dans le rapport sur les orientations, il n'est pas question de santé comme si c'était quelque chose qui n'existait pas en terme d'investissement. Même si c'est géré par des associations et que c'est la propriété d'Antin, Ok mais quand la ville dit « on se bat », première nouvelle! M. VIGNES est conseiller municipal et n'a jamais entendu un mot ici en disant « les collègues conseillers, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on s'organise avec les résidents, avec la population locale etc... » comme la commune le fait avec la ligne 17 avec un super panneau et calicot magnifique. Il n'y aurait pas pu avoir un calicot « Ici l'AREPA va fermer » ? M. VIGNES l'a appris par hasard.

Alors que M. le Maire et Mme BAK se battent, c'est très bien, mais le jour où vous comprendrez que c'est en se battant à plusieurs avec la population pour défendre les intérêts de la ville, y compris les retraités, que là nous pourrions peut-être avancer. M. VIGNES ne voit pas l'intérêt de batailles individuelles vu qu'effectivement cela n'aboutit pas. Comme quand on fait d'une façon commune une motion et qu'elle n'est pas envoyée.

A un moment donné, il ne s'agit pas de juger mais de constater. Quant aux conditions de travail du personnel, vous n'avez qu'à écouter et regarder.

Mme BAK répond qu'elle ne voit pas le rapport entre la santé et l'AREPA. Mme BAK ne juge pas les moyens d'action de M. VIGNES et ses moyens de pression, elle aimerait qu'il permette que M. le Maire et elle-même puissent utiliser les moyens qu'ils souhaitent employer. Que M. VIGNES considère que ce ne soient pas les bons est son droit mais nous cela nous va comme ça. Mme BAK pense que l'on obtient quelque fois des choses de manière un peu plus efficace dans un certain dialogue que de constamment essayer de mobiliser et faire du vent. Mme BAK n'est pas sûre qu'aujourd'hui les responsables de l'ancienne résidence de l'AREPA, éparpillés dans tous les départements Français et avec lesquels nous n'avons pas de proximité, auraient été très sensibles à cela alors qu'avec le dialogue que nous entreprenons et que l'on essaie de ne pas perdre avec les anciens responsables de l'AREPA nous espérons pouvoir aboutir à des choses, nous avançons en marchant, nous ne sommes pas obligés de braquer les choses et il faut essayer d'avancer ensemble.

M. PIN souhaite faire une suggestion sur la page 16 concernant les orientations et la programmation de l'année 2018. Concernant le paragraphe sur la jeunesse, M. PIN n'a rien contre ce qui est exposé là, il aimerait simplement exposer le fait que cette année les jeunes Ecoennais et leur famille vont rencontrer un grand bouleversement avec les nouvelles modalités d'accès après le bac et aussi avec la préparation de la réforme du bac. A la fois les jeunes et leur famille sont en grandes difficultés pour s'orienter par rapport à ces bouleversements et M. PIN a reçu plusieurs témoignages autour de lui à ce sujet. M. PIN demande s'il ne serait opportun dans le cadre des activités de ce secteur de renforcer un peu sous une forme la moins onéreuse possible, pour avoir un service d'accueil, d'orientation, d'écouter pour leur permettre de s'orienter dans ce dédale nouveau qui est le leur et être rassuré aussi.

Mme DELPRAT répond qu'il y a déjà un service jeunesse qui se trouve à côté de la maison des associations avec un éducateur qui justement est là pour aider les jeunes dans leur recherche de stage, dans leur orientation.

M. PIN répond que cet éducateur se trouve peut-être dans la complexité par rapport à ces réformes en cours et pense qu'il serait bien de renforcer ce service, éventuellement en faisant appel au bénévolat.

Mme DELPRAT est d'accord avec cela.

M. PIN souhaite revenir sur le paragraphe qui parle de l'éclairage dans la partie investissement, lors de la séance précédente, suite à la question posée par Mme Brigitte DE MIL, il était convenu que les travaux de maintenance, d'entretien, de mise en sécurité des jeux d'enfants feraient l'objet de priorité dans le programme de travaux et d'investissement 2018. Ils y figurent effectivement, mais M. PIN aurait préféré qu'ils ne figurent pas entre parenthèses, comme la sécurisation des grilles et des portails mais que cela soit mis plus en exergue sachant que dans une situation comme celle-là, cela impacte la responsabilité de M. le Maire en cas d'incident. M. PIN souhaite attirer l'attention sur l'importance qu'il y a à regarder cette question-là de très près.

Mme DELPRAT répond que la priorité à Ecouen est l'enfance et la jeunesse. Il y a ces parenthèses mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas important.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget commune

3. Débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget annexe assainissement

M. BELLIER laisse les membres du Conseil municipal étudier les tableaux présents sur les documents présentés et rapporte qu'en fonctionnement la commune va poursuivre les différentes interventions sur les canalisations, les désengorgements et la remise en état de certains avaloirs. Sur l'investissement, une étude de cartographie des réseaux assainissement est en cours d'attribution et cette étude sera réalisée cette année afin d'avoir de façon très précise l'ensemble des emplacements eaux usées, eaux pluviales sur la totalité de la ville. C'est probablement l'un des derniers budgets assainissement qu'il y aura car à partir du 1^{er} janvier 2020, cette compétence sera transférée, de part la loi Notre, à la Communauté d'agglomération qui elle-même délèguera cette activité au SIAH.

M. BOYER rajoute qu'une partie est déjà en cours de transfert, le travail d'assainissement étant en 2 parties. Il y a d'une part, l'assainissement des eaux usées et d'autre part, le traitement des eaux pluviales et des rivières. Dans le cadre des nouvelles réglementations, il a été créée une nouvelle taxe, la taxe GEMAPI qui représente une partie des tâches qui étaient jusqu'à présent effectuées par le SIAH. Cette taxe va entraîner, suite aux transferts de compétence, une conséquence bénéfique pour la commune d'Ecouen et certaines autres communes car la mutualisation de ces taxes au niveau de l'intercommunalité entraîne une répartition différente de ces taxes. Le coût qui s'applique sur ces m2 d'eau devrait baisser autour de 80 - 90 € par an pour les consommateurs d'Ecouen.

Le Conseil municipal prend acte du Débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget annexe assainissement

4. Débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget annexe des cellules artisanales

M. BOYER rapporte que le transfert de compétence économique se fait vers la Communauté d'Agglomération. La gestion de nos cellules artisanales va être de la responsabilité d'un service de la Communauté d'Agglomération. Voici un budget d'objectif qui ne sera peut-être pas exécuté jusqu'au bout et qui est relativement faible parce que la gestion des locataires et l'entretien des bâtiments seront assurés par la Communauté d'Agglomération. Donc la commune n'aura pas autant de dépenses ni de recettes que les années précédentes. L'année prochaine, il n'y aura probablement pas de situation budgétaire des cellules artisanales à examiner comme cette année. **M. BOYER** rajoute qu'il y a environ 80 %, voire plus, des cellules qui sont occupées.

M. BELLIER rajoute que nous verrons avec les points 5 et 6, ce qui a été fait par la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges. A ce titre, comme le disait **M. BOYER**, toute l'activité économique est reprise par la Communauté d'Agglomération, ce qui veut dire que la gestion de l'ensemble de nos cellules et bureaux sera reprise par la Communauté d'Agglomération. En contrepartie la Communauté d'Agglomération versera à la Commune en complément de la dotation globale de solidarité une somme de 242 376 € par an, ce qui correspond à ce que la ville avait comme recettes, à cela s'ajoutera jusqu'en 2022, un complément de 89 428 € pour le remboursement de l'emprunt. Ce qui fait un montant total au niveau de la dotation de solidarité versée par la Communauté d'Agglomération à la ville d'Ecouen de 331 804 €. Cette somme sera à intégrer dans le budget de la commune.

M. BOYER souhaite répondre d'avance à une éventuelle question de **M. VIGNES** et rajoute au sujet des nouvelles rentrées que cela représente dans notre budget, qu'il ne serait peut-être pas très opportun de se lancer dans des dépenses de fonctionnement non souhaitables parce que dans notre budget nous avons à peu près 600 000 € qui proviennent de la taxe sur la REP et qui ne sont absolument pas pérennes et qu'il ne faut surtout pas utiliser dans notre fonctionnement habituel même si nous avons un petit peu commencé et que nous sommes en train de rattraper les petites dérives qu'il y avait eu dans ce budget. Il vaut mieux qu'il y ait un reste à réaliser pour pouvoir préparer de l'investissement à l'avenir.

M. PIN trouve très positif que la commune reste propriétaire et que ce choix-là ait été fait. Il pense, d'après ce qu'il a lu que le service intercommunal qui a préparé la commission locale avait proposé autre chose. Il était proposé le transfert de propriété, c'est une excellente chose que la commune ait fait ce choix, c'est assez positif que la ristourne soit au-delà de la recette habituelle avec environ 89 000 € en plus. Dans la cadre de cette gestion par la Communauté d'agglomération, M. PIN demande si c'est elle qui décidera à qui elle loue et si la commune aura son mot à dire dans le choix des artisans qui seront locataires.

M. BELLIER répond que c'est la Communauté d'agglomération qui louera mais qu'ils sont en train de travailler avec leurs collègues de façon à ce qu'il y ait un critère de choix pour retenir tel ou tel candidat. La commune aura son mot à dire sur les locataires qui viendront. M. BELLIER rajoute que l'ensemble des travaux d'entretien sera pris en charge par la Communauté d'agglomération

Le Conseil municipal prend acte du Débat d'orientations budgétaires 2018 – Budget annexe des cellules artisanales

5. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 novembre 2017 (CLECT)

M. BELLIER rapporte que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 6 novembre 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges devant être transférées pour l'exercice des compétences développement économique, aménagement de l'espace mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défense incendie (restitution de compétence).

Conformément à l'article 1609 nonies c du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 novembre 2017 (CLECT).

6. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 décembre 2017 (CLECT)

M. BELLIER rapporte que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 décembre 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération au titre du transfert des zones d'activités économique et des charges restituées aux communes au titre de la restitution de la médiathèque de Gonesse et des équipements sportifs de Saint-Witz et Puiseux-en France.

Conformément à l'article 1609 nonies c du Code Général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 décembre 2017 (CLECT).

7. Avances sur subventions pour le CCAS, Escale, le FC Ecouen, l'USEE et A qui le Tour ?

Mme DELPRAT rapporte que les associations écouennaises qui emploient du personnel ont besoin de trésorerie, pour leur bon fonctionnement, dès le début de l'année civile, afin de payer les salaires des permanents.

M. VIGNES souhaite faire un point concernant le CCAS, il aimerait savoir où la commune en est avec le personnel et le Centre Communal d'Action Social.

Mme DELPRAT répond que le service d'aide à la personne a été supprimé, il y avait 4 aides à domicile, c'est pour cela que la subvention sera plus basse. Quant au poste de Delphine, il repasse dans le budget de la ville, le poste d'Annouck reste dans le budget de la ville. Il n'y a pas d'autres changements au CCAS mise à part la suppression des 4 postes d'aide à domicile. Les agents ont été affectés à d'autres postes au sein de notre collectivité hormis 1 personne qui est en disponibilité et une autre en congé longue maladie mais qui sera réintégrée dès son retour.

Mme BAK souhaite apporter des informations complémentaires sur ce service d'aide à domicile, Il est légitime de se poser des questions sur la manière dont ils ont été accompagnés dans la fin de ce service. Le service s'est arrêté le 31 décembre, il ne restait plus que 24 bénéficiaires qui ont été reçus un par un, ils ont été accompagnés vis à vis des associations ou des sociétés d'aide à la personne qui sont de plus en plus présentes sur le territoire. Toutes les personnes ont retrouvé des aides à domicile, ces personnes ont été accompagnées par le personnel du CCAS jusqu'au bout dans leur démarche administrative pour que cela se passe le mieux possible.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement des avances sur subvention, au maximum des 2/3 des subventions versées en 2017 arrondis à la centaine d'euros inférieure, aux œuvres et associations suivantes :

	Subvention 2017	Acompte 2018
CCAS	133 436 €	35 200 €
Escale	95 000 €	63 300 €
FC Ecouen	27 550 €	18 300 €
USEE	28 700 €	19 100 €
A qui le tour ?	36 000 €	24 000 €

8. Taxe de séjour Office de Tourisme

M. BELLIER rapporte que les EPCI à fiscalité propre voient leurs compétences obligatoires étendues par la loi NOTRe, avec un transfert de compétences en matière économique.

Depuis 2017, les compétences économiques des EPCI à fiscalité s'articulent notamment autour de la promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme.

C'est dans ce cadre que les Offices de Tourisme de Ecouen, Luzarches et Roissy ont fusionné.

Si la ville d'Ecouen délivrait une subvention annuelle de 46 000 € à l'Office de Tourisme d'Ecouen, c'est désormais la CARPF qui prend en charge cet appui financier.

Pour autant, la ville doit toujours verser les recettes de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme fusionné et il convient de prendre une délibération pour acter cette rétribution de 13 975 € pour 2017.

Nous vous proposons également de faire une délibération générale afin de ne pas avoir à délibérer chaque année et pour faciliter le versement.

Les membres du conseil municipal seront informés chaque année du montant de cette somme.

M. PIN demande si les 46 000 € ne sont pas déduits de la dotation de compensation.

M. BELLIER répond négativement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette délibération.

9. Règlement concours jardins et balcons fleuris

Mme JUELLE rapporte qu'afin de promouvoir le développement durable au sein de la commune, un concours pour le fleurissement des jardins et des balcons de la ville est programmé cette année.

Organisé sur l'ensemble du territoire du 1er mars au 30 septembre 2018, ce concours réunis plusieurs opportunités :

- Le fleurissement de la ville,
- La fédération des habitants pour un projet commun de fleurissement,
- La visibilité immédiate de ce concours (embellissement),
- La sensibilisation de nos concitoyens aux actions écologiques.

L'inscription est gratuite et un bulletin d'inscription (disponible en mairie ou sur le site internet de la ville) doit être déposé en mairie pour le 30 avril 2018 au plus tard.

Si les candidats ne peuvent s'inscrire que sur l'une des deux catégories (jardins ou balcon/terrasse), ils peuvent laisser libre cours à leur créativité tout en valorisant le patrimoine écouennais.

Le jury sera composé de deux conseillers municipaux, un technicien du service des espaces verts et trois habitants issus du tissu associatif œuvrant dans la valorisation de l'environnement ou du patrimoine.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de la décoration florale et la longévité de la floraison (5 points),
- La diversité, l'harmonie des végétaux et des couleurs (5 points),
- L'originalité de l'aménagement et l'impact de l'installation sur le paysage (5 points),
- Les astuces d'entretien nécessaires à la valorisation du jardin dans le respect de l'environnement et du développement durable (5 points).

La remise des prix se fera en mairie au cours du dernier trimestre de l'année du concours.

Les trois premiers de chacune des deux catégories recevront un lot en lien avec l'activité de jardinage d'une valeur de :

1^{er} prix: Jardins 150 €

1^{er} prix Balcons : 150 €

2^{ème} prix: Jardins 100 €

2^{ème} prix Balcons : 100 €

3^{ème} prix: Jardins 50 €

3^{ème} prix Balcons : 50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette délibération.

QUESTION ORALE

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen », lue par Mme Brigitte DE MIL.

« Monsieur le Maire,

Le bureau de Poste d'Ecouen est ouvert de 9h à 12h du lundi au samedi, ce qui constitue un service public à temps partiel.

Les usagers sont mécontents et le personnel nous a fait part de sa souffrance au travail.

Pour soutenir un service public de qualité et à temps plein, votre intervention serait souhaitable.

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire ? »

M. BELLIER rappelle que les groupes ont travaillé ensemble il y a quelques années sur un certain nombre de motions relatives au bureau de poste d'Ecouen. L'objectif était évidemment de maintenir la poste sur la commune et depuis un semestre environ la poste n'est ouverte que le matin, du lundi au samedi. Ces horaires ne sont effectivement pas satisfaisants. Au départ, la poste souhaitait n'ouvrir que quelques jours par semaine voire fermer le bureau de poste. Il y a eu plusieurs rendez-vous avec M. le Maire et les responsables départementaux de la poste. Ces réunions étaient très dures et la commune a obtenu à la fois le maintien du bureau de poste sur Ecouen et un service qui soit maintenu pour les Ecoennais mais uniquement le matin du lundi au samedi. C'est le maximum qui a pu être obtenu à ce jour, les responsables départementaux de la poste ayant comme idée première la suppression du bureau. Même si cela n'est pas entièrement satisfaisant, c'est un 1^{er} élément intéressant qui nous amènera probablement dans les prochains mois à revoir les responsables départementaux de la poste pour essayer de voir avec eux comment pouvoir améliorer encore l'amplitude d'ouverture pour notre population.

M. VIGNES rappelle qu'il n'y avait pas eu que des motions à l'époque mais également une pétition qui avait été faite tous ensemble et donnée à signer à la totalité de la ville. Cette pétition était en lien avec la population. Aujourd'hui M. BELLIER parle de rencontres entre M. le Maire et des responsables départementaux de la poste mais où est la pétition proposée aux usagers pour le maintien à temps complet du bureau de poste et non celle proposée pour la ligne 17 ? Vous savez organiser des signatures de pétitions pour certains sujets mais quand il s'agit de la poste, pas question de bouger parce que le maximum a été fait. C'est un peu trop facile. C'est aussi comme ça que pour le service public, demain, on fermera le matin parce qu'il y aura Ezanville et Domont. Vous êtes dans une spirale négative en acceptant la réduction du service public. M. VIGNES a bien entendu ce qui a été dit mais note qu'aujourd'hui rien n'est fait avec la population concernant le maintien de ce bureau de poste à temps complet.

M. BELLIER souhaite donner 2 ou 3 éléments de réponse. Que M. VIGNES fasse une obsession sur la ligne 17 est son problème, cela n'empêche pas M. BELLIER de dormir. En ce qui concerne la poste, M. BELLIER reprend à son compte ce que Mme BAK a dit tout à l'heure, on choisit les outils ou les méthodes qui paraissent les plus pertinents pour obtenir un certain nombre de choses et si les méthodes que M. VIGNES évoque comme de manifester constamment avait des résultats intéressants cela se saurait.

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Écouen », lue par M. VIGNES.

« Monsieur le Maire,

Nous sommes intervenus lors du conseil municipal du 7 décembre pour souligner le manque d'entretien hygiénique des Bornes d'Apport Volontaire Enterrée.

Vous nous répondiez qu'un nouveau collecteur, le SEPUR, remplaçait VEOLIA et qu'il convenait de laisser quelques semaines d'adaptation. Vous indiquiez que depuis 8 jours, tout à l'air d'être revenu à la normale.

Nous constatons aujourd'hui,

- que cet entretien hygiénique des BAVE n'est pas effectué,
- que des habitants se plaignent de nombreux dysfonctionnement,
- que des conteneurs sont présents en complémentarité,
- qu'une administrée a été hospitalisée suite à la présence de rats autour de ces bornes d'apport volontaire.

Pouvez-vous Monsieur le maire, intervenir à nouveau auprès de SEPUR pour que soit réglée cette question de salubrité publique. »

M. BELLIER répond que si nous devons intervenir c'est auprès du Sigidurs qui gère l'ensemble des ordures ménagères. Comme l'a dit M. le Maire, il y a eu un certain nombre de difficultés au moment du changement de collecteur. Ces difficultés étaient de 3 ordres. Il y a eu dans un 1^{er} temps un certain nombre de secteurs qui n'ont pas été collectés. Dans un second temps les engins qui servent à vider les bornes d'apport volontaire ont été mal utilisés par le nouveau collecteur ce qui a généré un certain nombre de casse et donc la nécessité de changer les chapeaux des bornes. Dans un troisième temps, on constate un certain nombre d'incivilités volontaires ou non, certains n'ayant pas le courage de mettre un sac de 30 ou 50 litres dans les bornes ou de couper un carton et les déposent à côté.

Sur les problématiques liées au collecteur et à la collecte, M. BELLIER précise que le problème est à ce jour réglé. Le problème des BAVE, lui n'est pas totalement réglé dans la mesure où il reste 2 chapeaux à changer, ils sont en commande mais initialement le Sigidurs n'a pas commandé suffisamment de chapeaux pour pouvoir remplacer ceux qu'il y avait à changer non pas sur la ville d'Écouen mais toutes celles concernées par la mise en place des bornes. Un élément qui a également généré un certain nombre de difficultés est la situation climatique puisqu'à la fois il n'y a pas eu de collecte pendant 1 semaine et qu'ensuite les encombrants n'ont pas pu être ramassés, ils le seront dès demain. Ce qui fait qu'il y a un certain nombre de « dépôts sauvages » un peu partout mais cela peut s'expliquer.

Le Sigidurs a été sollicité pour effectuer des améliorations. Suite à une rencontre avec le directeur, qui a pris en note l'ensemble des remarques, le service s'améliore progressivement et continuera de s'améliorer.

Sur les problèmes d'hygiène qui sont évoqués, la personne qui a fait l'objet d'une hospitalisation sera reçue par un des élus de la ville quand elle sera en état de l'être afin de faire le point avec elle. Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté pour chacun, M. BELLIER rajoute que sur cette ville, 2 fois par an il

Il y a une campagne de dératisation. Pour l'année 2017, c'était en juin et octobre. Cette dératisation est faite tous les ans sur l'ensemble des réseaux. M. BELLIER veut bien qu'il y ait encore un certain nombre de petites bêtes qui se baladent dans la ville, c'est une réalité mais les campagnes de dératisation sont faites justement pour éviter cette chose. Nous ne pouvons éviter à 100 % qu'il y ait des rats qui se baladent d'autant plus qu'il y en a beaucoup en forêt. Le maximum est fait pour éviter cela. Dans le prochain bulletin municipal qui sortira, un certain nombre de règles de civisme seront rappelées de façon à ce que chacun prennent conscience que ce n'est pas difficile et que ça ne prend pas beaucoup de temps de mettre un sac dans une BAVE. En attendant que chacun revienne à de meilleures dispositions, les services techniques passent régulièrement et nettoient régulièrement l'ensemble des endroits où se situent les Bornes d'Apport Volontaire Enterrées.

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen », lue par M. PIN

« Monsieur le Maire,

Après le recours contre le PLU de Gonesse, adopté malgré l'avis très défavorable du commissaire enquêteur, et le rapport du commissaire du gouvernement proposant au Tribunal administratif de Cergy l'annulation de l'arrêté créant la ZAC du Triangle de Gonesse, l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du Triangle sera close le 21 février 2018.

Plusieurs conseils municipaux ont déjà décidé de participer à cette enquête par une contribution.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil Municipal d'Ecouen vote la motion suivante, rédigée sur le modèle de celle qui a récemment été adoptée par le Conseil Municipal de Noisy le Sec, et que vous la transmettiez avant le 21 février sur le registre dématérialisé qui a été ouvert par le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

<http://projet-amenagement-zac-triangle-gonesse.enquetepublique.net>

CONTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ECOUEN
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
SUR L'AMENAGEMENT DU TRIANGLE DE GONESSE

L'aménagement du Triangle de Gonesse et en particulier le projet EuropaCity, soulève de nombreuses questions économiques et écologiques qui concernent l'ensemble de notre région Ile de France.

Ce projet, porté par le groupe Auchan en associant avec le chinois Wanda, prévoit la création d'une gigantesque zone commerciale de 250 000 m² pour y installer plus de 500 boutiques et restaurants censés accueillir 30 millions de visiteurs chaque année, soit deux fois plus qu'Eurodisney !

Considérant que près de 300 hectares de terres agricoles parmi les plus fertiles de France et dont l'exploitation est un atout majeur pour la capitale et sa région, seront sacrifiés et livrés au bitume et au béton,

Considérant que la réduction des surfaces imperméabilisées est un enjeu important pour limiter les effets destructeurs des catastrophes naturelles, dans la période de dérèglement climatique que nous traversons et que les dernières inondations, à peine un an et demi après celles de juin 2016, viennent nous rappeler les conséquences majeures et dévastatrices de l'artificialisation des sols,

Considérant que ce projet pose clairement la question de son adéquation avec les besoins du territoire, qu'il ignore la saturation de l'offre commerciale dans le secteur et qu'il risque de fragiliser encore l'équilibre économique existant,

Considérant que la baisse significative de fréquentation des grands centres commerciaux montre les nouvelles attentes des consommateurs pour le retour du commerce en centre-ville qui permet en outre de réduire la circulation automobile et les émissions de gaz à effet de serre,

Le Conseil Municipal d'Ecouen, réuni le 13 février 2018, conscient de la responsabilité de chacune et chacun dans la lutte pour le climat, considère que l'utilité publique de ce projet n'est pas caractérisée.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à nos sincères salutations républicaines »

M. SELOSSE voit de façon favorable le fait que M. PIN ait envie de proposer une motion en commun mais pour qu'elle soit en commun, M. VIGNES aurait pu mieux conseiller M. PIN de façon à proposer cette motion en amont. M. SELOSSE ne parle pas de la forme ou du fond mais plutôt qu'il lui était impossible de travailler en ayant reçu la motion depuis à peine 48 h. M. SELOSSE n'a pas eu le temps de rassembler l'ensemble du groupe, c'est dommage car il est suffisamment disponible, son numéro de téléphone et son mail sont à leur disposition pour travailler sur ce genre de proposition. Il lui faut du temps pour travailler avec l'ensemble des conseillers. Pour ce Conseil municipal, le groupe majoritaire ne peut répondre étant donné qu'il y a beaucoup de conseillers qui découvrent cette motion. M. SELOSSE propose de faire un travail commun et rappelle qu'il est à l'écoute de M. PIN.

M. PIN demande s'il serait malgré tout possible d'avoir une opinion sur le fond et non sur la forme.

M. BARBELANE partage l'opinion de M. SELOSSE, il a eu cette motion il y a 48h, ils ne se sont pas réunis et ne savent pas ce qu'en pensent les uns et les autres, les opinions qu'ils peuvent partager ou non en groupe. M. BARBELANE pense qu'il est impossible de donner une réponse en l'état.

M. PIN répond qu'il s'agit donc d'une réponse sur la forme. Il ignore donc ce que les conseillers pensent de ce sujet.

M. BARBELANE répond qu'il ne peut pas répondre sur le fond.

M. MARRON pense que si M. PIN voulait avoir une réponse sur le fond, il aurait fallu envoyer cette proposition de texte un petit peu avant. Cela fait 3 ans que le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » à la même pratique, à savoir, envoyer systématiquement les propositions de motion 48h avant. Si elles arrivaient avant, il serait plus facile pour le groupe de se réunir et donner une réponse sur le fond. M. MARRON demande si le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » pouvait changer de méthode à savoir d'envoyer les questions orales ou les propositions de motion un peu

avant et non 48h comme cela avait été prévu dans le règlement qui avait été élaboré conjointement avec M. VIGNES. Cette stratégie amène systématiquement à retarder au minimum d'un Conseil municipal les prises de position commune, et ça serait bien de changer de méthode auquel cas le travail pourrait être plus efficace.

M. PIN répond qu'il ne changera pas de méthode, il ne proposera plus de motion.

M. BOYER répond que M. PIN est attaché plus au fond qu'à la forme mais pour pouvoir discuter du fond, il faudrait avoir le document suffisamment longtemps sous les yeux, avoir le temps de se faire une opinion tant est que l'on puisse s'en faire une d'ailleurs. M. BOYER précise qu'il n'est ni pour ni contre. M. BOYER ne sais pas ce que peuvent penser les autres membres du Conseil du groupe mais encore faudrait-il qu'ils aient connaissance du sujet au fond.

M. PIN répond qu'il est quelqu'un de sympathique et de convivial mais qu'il ne faut pas le prendre pour un imbécile. Qu'on ne lui dise pas que quand on ne sait pas si on est pour ou contre la ligne 17, on ne sait pas si on est pour ou contre Europacity. M. PIN rappelle que la seule question qu'il posait à la fin de cette motion qui a été adopté par le Conseil municipal de Noisy le Sec était « est-ce que vous considérez que le projet d'Europacity est d'utilité publique ? ». Ce que constate M. PIN c'est que dans le Conseil municipal d'Ecouen, on n'est pas capable de dire si on considère que ce projet, que tout le monde connaît depuis longtemps, est d'utilité publique ou non.

Mme DE MIL demande une précision sur les 48h de délai pour envoyer les questions. Elle demande si elle peut dès demain envoyer les éléments pour le prochain Conseil municipal sans attendre le délai de 48h.

Mme DELPRAT répond de façon positive et précise que les questions doivent arriver au plus tard 48h avant le Conseil municipal.

M. BARBELANE ne trouve pas très respectueux que M. PIN dise qu'on le prenne pour un imbécile. Cela n'est pas le cas, ni les propos, c'est simplement qu'il ne sait pas qu'elle est l'opinion de ses collègues de la majorité sur ce sujet-là qui est un sujet de fond. Le projet de la ligne 17 a pu être étudié en groupe mais sur le projet Europacity il y a énormément de questions qui restent en suspens, comme le dit M. BOYER il y a des gens qui n'ont pas forcément d'avis mais le sujet n'a pas été évoqué en groupe. M. BARBELANE ne pense pas prendre M. PIN pour un imbécile en disant qu'il faut se concerter avant de voter quelque chose d'aussi important qu'une motion.

Mme BAK répond qu'une des règles de la démocratie c'est aussi d'entendre. Mme BAK entend le questionnement de M. PIN mais de son côté il devrait entendre que le groupe majoritaire, n'a pas forcément une idée sur le sujet et que systématiquement lui et M. VIGNES opposent leur mobilisation sur la ligne 17. Mme BAK ne trouve pas cela très démocratique. Qu'ils soient sur un positionnement contre la ligne 17 cela leur appartient, que le groupe majoritaire soit pour la ligne 17 cela lui appartient et les 2 options sont aussi respectables l'une que l'autre.

Pour ce qui est d'Europacity, ce que dit M. BARBELANE, M. SELOSSE et les autres est dit avec la plus grande sincérité. Mme BAK n'a pas d'opinion arrêtée sur le sujet parce qu'elle n'est pas certaine d'avoir tous les éléments, ni sur la façon dont est présentée et proposée ce débat, qui, pour Mme BAK, pourrait avoir lieu de manière plus informelle qu'au Conseil municipal. Ce n'est pas forcément un acte politique ferme comme M. PIN le souhaite mais les 2 groupes peuvent discuter entre eux, si le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » a des éléments à donner, une réunion peut-être organisée un samedi après-midi afin de faire un débat mais M. PIN ne peut pas mettre le groupe

« Bien vivre à Ecouen » en demeure de faire et en demeure de se positionner. Tout le monde n'est pas forcément intéressé par le projet Europacity. Mme BAK demande d'être tolérant les uns vis-à-vis des autres, elle respecte la position de M. PIN car c'est un projet qui lui tient à cœur et comprend qu'il soit déçu que les membres du Conseil n'aillent pas dans son sens mais demande de la tolérance les uns envers les autres. Les conseillers ne sont pas tous dans la même sensibilité même s'ils ont beaucoup de points communs mais ils ne peuvent pas être tous sur des sensibilités identiques. Mme BAK rappelle que M. PIN n'est pas pris pour un imbécile.

M. PIN répond qu'il n'est pas contre la ligne 17, une proposition alternative est proposée sur son tracé dans les documents déposés dans les casiers des membres du Conseil. Si M. PIN a fait la comparaison entre les 2 propos c'est parce que dans un cas, la municipalité sans qu'il y ait eu de débat au Conseil municipal, a pris position pour la ligne 17 et qu'ici on répond qu'il n'est pas question de le faire sur Europacity.

Mme DELPRAT répond que certains membres du Conseil municipal ont pris position.

M. PIN répond qu'il a vu des calicots qui ont été installés par la municipalité, c'est ce parallèle qu'il souhaite faire. M. PIN respecte toutes les positions, il a proposé un débat et on lui a répondu que l'on était pas en état de l'avoir. Il en prend acte mais quand il demande s'il est possible d'avoir une réponse sur le fond, il comprend que la réponse ne soit que sur la forme parce que le problème a mal été posé.

M. PIN dit qu'il ne proposera plus de motion car il ne sera jamais en situation de proposer une motion dans les délais permettant au groupe « Bien vivre à Ecouen » de se réunir pour le faire. Il a constaté, par ailleurs, que lorsque cela été fait, soit dernièrement la motion qui a été adoptée à l'unanimité sur la question de la santé, la motion vient juste d'être envoyée à la Ministre quant à celle sur les finances, elle n'est même pas venue en discussion en séance plénière, elle a été rejetée. Cette disposition-là n'est absolument pas opératoire, M. PIN en prend acte, il est très tolérant de ce point de vue-là. Il prend acte que les membres du Conseil ne sont pas en situation de faire ça, ce qu'il regrette mais il fera autrement.

M. SELOSSE ne pense pas que M. PIN puisse dire ceci sur la dernière motion. M. VIGNES, avec qui il a passé beaucoup de temps, ne voulait rien changer et à dit « c'est comme ça et pas autrement » c'est difficile pour le groupe « Bien vivre à Ecouen » qui a fait des concessions. Quand on écrit un texte, il est fait en commun, quand la personne ne veut rien modifier comment voulez-vous que l'on justifie qu'il y ait des choses dessus, des mots, des tournures de phrases qui ne conviennent pas. Au lieu d'en débattre entre nous, la réponse était « non, on ne bougera pas », là il n'y a aucune tolérance et sur la motion que M. PIN lit et que les membres du Conseil découvrent, s'ils veulent en débattre, il faudrait que l'ensemble des conseillers soient vraiment au courant de la situation.

M. PIN a des arguments qui sont justes et entendables, mais il doit entendre aussi ceux du groupe majoritaire, ils sont un certain nombre dans le groupe « Bien vivre à Ecouen » et le minimum serait qu'ils puissent également se rencontrer pour savoir ce qu'il en est vraiment, connaître la position de l'ensemble des colistiers de telle façon à construire un texte ou d'approuver le texte de M. PIN.

Les membres du Conseil municipal n'ont pas dit que celui-ci n'était pas bon, c'est que pour l'instant une grande partie des conseillers ne s'étaient pas forcément posé la question dans un 1^{er} temps. Il n'y a pas de malveillance de leur part et si M. PIN ne souhaite pas proposer d'autres motions, c'est son choix mais il ne peut pas l'imputer aux membres du Conseil municipal.

M. VIGNES précise qu'il conserve des notes et qu'il les regardera car cette question d'Europacity a déjà été posée et que depuis des mois et des années passées, les membres du groupe « Bien vivre à Ecouen » auraient largement eu le temps d'avoir une opinion sur le fond. M. VIGNES va chercher la date à laquelle il avait posé cette question.

La séance est levée à 22 h 34.

Le Maire,

Bernard ANGELS